

**DEPARTEMENT
DES LANDES**

PETR de la Haute Lande

**Nombre de membres
du Comité Syndical**

En exercice	22
Présents	14
Titulaires	12
Suppléants	2
Pouvoirs	4

Votants 17

Date de la convocation :

20/03/2025

N° 5_2026_0902

**Objet : INGENIERIES
2026**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du jour de sa transmission au Représentant de l'Etat. Il est chargé d'assurer l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 040-200061133-20260209-5_2026_0902-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Pôle Haute Lande

L'an deux mille vingt-six le 9 février, le Comité Syndical, étant assemblée en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Dominique COUTIERE.

Présents : PRADERE Frédéric, OLIVIER Roxanne, Paul CARRERE, VILLATORO Yannick, BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme, MUSSOUS François, BLANC-SIMON Jean-Luc, BOUFFIN Yann, SARTRE Philippe, GELEY Vincent, SAINTORENS Denis, CABANAC Richard, CORMIER Claudine

Pouvoirs : COUSSEAU Hélène à BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme, CANTEGREIL Isabelle à VILLATORO Yannick, LABORDE Claude à Paul CARRERE, VAYSSE Ludovic à BOUFFIN Yann

Secrétaire de séance : CABANAC Richard

- Vu l'article 79-II de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- Vu les articles L. 5711-1 et suivants, L. 5212-1 et suivants, L. 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu les articles L. 5741-1 à L. 5741-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu l'arrêté PR/DAECL/2015/n°798 transformant le Syndicat Mixte de la Haute Lande en Pôle d'Équilibre Territorial Rural ;
- Vu l'arrêté PR/DAECL/2017/n°96 portant modification des statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Haute Lande.
- Vu le vote du Budget en séance de ce jour.

Le Président, après avoir présenté les missions d'ingénieries 2026, soumet au vote les budgets et plans de financements relatifs à ces différentes missions, lesquels seront présentés aux financeurs dans le cadre des demandes de subventions 2026 :



Budgets prévisionnels 2026		Plans de Financements prévisionnels 2026		
Mission Cohésion territoriale		Mission cohésion territoriale		taux
Frais salariaux	25 987,32	REGION	10 000,00	38,48%
Frais déplacements	0,00	AUTOFINANCEMENT	15 987,32	61,52%
TOTAL MISSION	25 987,32	TOTAL	25 987,32	100,00%
Mission Economie, emploi, formation		Mission Economie, emploi, formation		
Frais salariaux	25 987,32	REGION	10 000,00	38,48%
Frais déplacements	0,00	AUTOFINANCEMENT	15 987,32	61,52%
TOTAL MISSION	25 987,32	TOTAL	25 987,32	100,00%
Mission Revitalisation rurale		Mission Revitalisation rurale		
Frais salariaux	44 416,44	REGION	17 766,58	38,69%
Frais déplacements	1 500,00	AUTOFINANCEMENT	28 149,86	61,31%
TOTAL MISSION	45 916,44	TOTAL	45 916,44	100,00%
Mission Santé		Mission Santé		
Frais salariaux	42 557,28	REGION	10 000,00	22,70%
Frais déplacements	1 500,00	ARS (forfait)	15 000,00	34,05%
TOTAL MISSION	44 057,28	AUTOFINANCEMENT	19 057,28	43,26%
		TOTAL	44 057,28	100,00%
Mission Animation Fonds européens		Mission Animation LEADER		
Frais salariaux animation	43 378,08	REGION	10 000,00	11,87%
Frais salariaux gestion	26 381,10	FEADER LEADER 2021-2027	52 300,00	62,10%
Frais déplacements	3 000,00	AUTOFINANCEMENT	21 923,06	26,03%
Coûts indirects (15 % des salaires chargés)	10 463,88			
Communication_ Organisation évènements FET	1 000,00			
TOTAL MISSION	84 223,06	TOTAL	84 223,06	100,00%

Après en avoir délibéré, les membres à l'unanimité :

Approuvent le budget et le plan de financement de chacune des missions 2026 présentées ci-dessus et autorisent le Président à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Dominique COUTIERE